



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

RB

P.V. AEDCI 04

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2015

Ordre du jour :

1. Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la réunion informelle sur la migration du 25 octobre 2015
2. Echange de vues sur les motions:
 - Motion concernant la persécution internationale de minorités ethniques (CSV)
 - Motion sur le centre de traumatologie de Médecins Sans Frontières à Kunduz (M. David Wagner)
 - Motion sur l'accord économique et commercial global / Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) entre le Canada et l'Union européenne
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo (remplaçant de Mme Claudia Dall'Agnol), M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen (remplaçante de M. Claude Wiseler), M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes

M. Serge Urbany, M. David Wagner, Mme Viviane Loschetter, observateurs

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Claude Wiseler

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

1. **Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la réunion informelle sur la migration du 25 octobre 2015**

M. le Ministre fait savoir qu'une fois de plus, il s'est avéré lors de la réunion informelle du 25 octobre 2015 que certains Etats membres de l'Union européenne n'agissaient pas dans un esprit européen, mais avaient plutôt tendance à se renfermer. De l'autre côté, des Etats membres sont concernés par l'afflux massif de réfugiés via la route du Balkan.

L'Union européenne ne peut pas arrêter la guerre en Syrie ou changer la situation en Turquie. Sans la Turquie, il n'y aura pas de solution du problème migratoire. La Turquie demande une aide financière de la part de l'Union européenne et une libéralisation du régime de visa pour les ressortissants turcs. L'Union européenne discute sur une participation financière de 3 milliards d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier, au moins 270.000 personnes se sont déplacées de la Turquie vers la Grèce, les chiffres variant fortement selon les différentes sources. Au cours de la réunion informelle il a été convenu que des « hotspots » seront installés sur cinq îles grecques ainsi que sur le continent. Un centre d'accueil sera installé à Athènes et éventuellement un autre à Saloniki, avec l'appui de l'UNHCR et de l'agence Frontex. Ces centres d'accueil pourront devenir le point de départ pour les relocalisations. La relocalisation de 160.000 réfugiés déjà décidée reste à être réalisée. Une condition préalable pour ce faire est la stabilisation de la situation en Grèce. Les trafiquants sont actifs autour et même dans les camps.

Un autre sujet discuté lors de la réunion informelle concerne une meilleure surveillance des frontières extérieures. La Grèce est d'accord de faire contrôler ses frontières avec l'Albanie et l'ARYM avec l'aide de l'agence Frontex. La situation à la frontière entre la Serbie et la Croatie est particulièrement difficile. Par ailleurs, plusieurs Etats membres ont conclu des accords bilatéraux avec la Slovénie permettant d'y envoyer un total de 400 agents de police pour gérer l'afflux de migrants. Pendant le weekend dernier, 15.000 personnes ont traversé ce pays comptant 2 millions d'habitants. Dès qu'une frontière se ferme, le flux migratoire passe par d'autres routes.

La Convention de Genève oblige les signataires à accepter des réfugiés de guerre. De l'autre côté, on peut également parler d'une obligation des personnes dans le besoin d'accepter la relocalisation dans les différents Etats membres.

Le prochain Conseil JAI aura lieu le 9 novembre. Parmi les Etats membres, certains sont très réticents à participer aux mesures de relocalisation. La Grande Bretagne, par exemple, se limite à la réinstallation de réfugiés venant de camps situés en Jordanie et en Turquie. La réinstallation de 20.000 réfugiés avait été décidée par l'Union européenne en juillet.

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Un membre de la commission donne à considérer que le chaos lié à la crise

migratoire renforce le sentiment parmi la population que l'Union européenne a échoué. Par ailleurs, la situation en Syrie est décrite de façon divergente par les différentes parties.

Le financement des camps de réfugiés dans les pays limitrophes à la Syrie a fait l'objet d'une conférence des donateurs à New York. 1,8 milliards de dollars y ont été promis.

L'établissement d'une liste commune de pays sûrs s'avère difficile.

2. Echange de vues sur les motions:

- Motion concernant la persécution internationale de minorités ethniques (CSV)

- Motion sur le centre de traumatologie de Médecins Sans Frontières à Kunduz (M. David Wagner)

- Motion sur l'accord économique et commercial global / Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) entre le Canada et l'Union européenne

La commission se concerte sur le texte des motions de MM. Wagner et Urbany. La motion du groupe politique CSV concernant la persécution internationale de minorités ethniques et la motion alternative proposée par M. Angel seront discutées au sein des groupes politiques.

3. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 21 décembre 2015

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel